

Conseil Municipal du 26 juin 2023

à 18h00

N°ordre 33
N° identifiant 2023-0087

Titre Attribution de subventions dans les domaines de la transition écologique

Rapporteur(s) M. Pierre NÉNEZ
Date de la convocation 20/06/2023

Président de séance Mme Léonore MONCOND'HUY
Secrétaire(s) de séance Robert ROCHAUD

PJ. Tableau de subventions

Membres en exercice	0	
Quorum	27	

Présents	0	
----------	---	--

Absents	0	
---------	---	--

Mandats	0	Mandants _____	Mandataires _____
---------	---	----------------	-------------------

Observations

Projet de délibération étudié par:	Commission Transition écologique et résilience
------------------------------------	--

Service référent	Direction Générale Adjointe Solidarités - Cohésion locale - Éducation Direction Cohésion sociale - Jeunesse - Vie associative
------------------	--

La ville de Poitiers s'engage résolument face au changement climatique et aux crises écologiques : **atténuer le changement climatique, reconquérir la biodiversité et adapter la ville** pour que Poitiers soit et reste une ville où il fait bon vivre.

La ville de Poitiers reconnaît la richesse et la diversité des acteurs locaux qui s'engagent dans le domaine de la biodiversité, de l'aménagement et de l'entretien des espaces de nature en ville, de la bienveillance animale, de la production alimentaire locale, ainsi que leur contribution à la résilience du territoire. Dans cette délibération, elle leur accorde un soutien, **à hauteur de 14 600 € pour deux subventions.**

Par la meilleure prise en compte de la protection de la biodiversité dans nos politiques publiques, nous souhaitons donner toute sa place aux espèces animales et végétales que comportent notre ville. Celles-ci jouent un rôle déterminant dans le maintien de l'équilibre naturel et sont de précieux alliés dans la lutte contre le réchauffement climatique. En favorisant la préservation de la biodiversité, nous contribuons à la préservation des écosystèmes locaux : les espèces animales et végétales, en interagissant les unes avec les autres, créent des réseaux complexes et résilients qui renforcent la résistance des écosystèmes face aux perturbations environnementales.

La ville soutient Vienne Nature dans son programme d'évaluation de l'extinction de l'éclairage public, afin d'estimer avec précision les évolutions des populations animales, d'insectes notamment, suite à la mise en place de cette mesure.

Les différents éléments relatifs à ces aides prenant la forme de subventions, sont détaillés dans le tableau de présentation joint.

Il convient de préciser que toute attribution de subvention doit s'accompagner d'un conventionnement lorsque le montant de la subvention versée à une association excède 23 000 € (décret n° 2011-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques).

Après examen de ce dossier, il vous est proposé :

- **de donner votre accord sur l'attribution des subventions conformément au tableau annexé**
- **d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir sur ce sujet, notamment les conventions dont le modèle est annexé à la délibération n° 2022-0037 du Conseil municipal du 7 mars 2022 et les avenants éventuels sans incidence financière**
- **d'imputer la dépense sur le budget Principal et conformément aux indications mentionnées dans le tableau annexé sauf modification expresse des données personnelles de l'association au cours de l'instruction.**

POUR	0		La Maire,
CONTRE	0		Léonore MONCOND'HUY
Abstention	0		Le Secrétaire,
Ne prend pas part au vote	0		Robert ROCHAUD

RESULTAT DU VOTE	
------------------	--

Mise en ligne le			
Date de réception en préfecture		Identifiant de télétransmission	
Nomenclature Préfecture	7.5	Subventions	